

PROCES VERBAL N° 14 DE LA COMMISSION JEUNES DES COMPETITIONS

Réunion du :	Jeudi 03 NOVEMBRE 2022
À :	14h00 - DGL
Présidence :	MR Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Patrick AURILLON–Jean-Pierre RIEU- Emile HOURS. Denis LASOUTE
Excusés :	MRS Jean Marie TASTEVIN – Stéphane BROC

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du Club (N°affiliation@occitanie.fr. Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 .du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La commission approuve le procès verbal N°13 de la réunion 13.10.2022.

COUPES

COUPE U16/U17 OCCITANIE

Les rencontres en championnat pour la journée du Samedi 26.11.2022 sont reportées **au samedi 17 Décembre 2022** (voir foot club ou site du District Gard Lozère – rubrique compétitions).

COUPE U14/U15 OCCITANIE.

Les rencontres en championnat pour la journée du Dimanche 27.11.2022 sont reportées **au dimanche 18 Décembre 2022** (voir foot club ou site du District Gard Lozère – rubrique compétitions).

DERNIER TOUR COUPE OCCITANIE les 26 et 27 NOVEMBRE 2022.

Les prochains tours seront organisés par la LIGUE OCCITANIE.

Les **_8^{ème}** de finale de la COUPE GARD LOZERE auront lieu les 7 et 8 JANVIER 2022

RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

➤ **CSR :**

U18/U19 : FOOT TERRE DE CAMARGUE/SO AIMARGUES du 22.10.2022

Réserve non fondée par SO AIMARGUES : match à homologué en son résultat.

U16/U17 D2 POULE A :NIMES CASTANET/AS ST CHRISTOL LES ALES du 23.10.2022

Donne match à jouer – date à fixer par la Commission.

U16/U17 D2 POULE A : ENT EFVA-BESSEGES/N. ESPERANCE SP du 23.10.2022

Equipe N. ESPERANCE absente au coup d'envoi.

Donne match perdu à ESPERANCE par forfait.



U16/U17 D2 POULE B : EP VERGEZE 2/US BOUILLARGUES du 29.10.2022

Donne match perdu à BOUILLARGUES par forfait.

U16/U17 D2 POULE C : ST LAURENT DES ARBRES 2/POULX 2 du 09.10.2022

Donne match perdu à POULX sans en reporter le bénéfice à ST LAURENT DES ARBRES. Voir PV DISCIPLINE (FOOT CLUB)

SITUATION DU FC VAUVERT

1. U14/U15 D2 POULE B : VAUVERT FC/ST BEUCAIRE 30 2 du 18.09.2022

Donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC VAUVERT

2. COUPE GARD LOZERE U14/U15 : VAUVERT FC/ST PRIVAT DES VIEUX du 02.10.2022

Donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC VAUVERT.
ST PRIVAT qualifié pour le tour prochain.

3. U14/U15 D2 POULE B : VAUVERT FC/OC REDESSAN du 09.10.2022

Donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC VAUVERT.

FORFAIT SIMPLE

US BOUILLARGUES

U14/U15 D2 POULE A : BOUILLARGUES/ST MARTIN VALGALGUES du 30.10.2022

Suite à la communication téléphonique de l'US BOUILLARGUES, nous informant que par manque d'effectif, l'équipe sera absente pour disputer la rencontre (appel téléphonique du Président de BOUILLARGUES US le 28.10.2022 à 15H45).

La Commission donne match perdu à US BOUILLARGUES par forfait (voir homologation).

MODIFICATIONS DES RENCONTRES 26 et 27 NOVEMBRE 2022 (CHAMPIONNATS)

En raison d'une journée en COUPE OCCITANIE,

Les rencontres en championnats sont reprogrammées au 17 et 18 DECEMBRES (voir foot club)

INFORMATIONS CLUBS

AS CAISSARGUES

La Commission,

Pris connaissance de l'Arrêté municipal de la Mairie de Caissargues interdisant la pratique du foot à 11 sur le terrain Philippe Lamour 1 et notamment l'usage des buts de foot à 11,

Considérant que :

- l'Arrêté municipal, transmis le 23.09.2022 au District Gard-Lozère, couvre la période du 23.09.2022 et jusqu'à nouvel ordre,
- le calendrier ne peut être modifié que de manière exceptionnelle et ponctuelle,
- la longue période d'inutilisation de ce terrain va créer un problème récurrent et non exceptionnel sur le calendrier des championnats,
- cela touche les calendriers des équipes foot à 11 de AS Caissargues de manière récurrente sur la période.



- Pour le bon déroulement des championnats dans lesquels les équipes de l' AS CAISSARGUES (foot à 11) sont engagées, la commission fait et a fait son maximum pour palier à cette difficulté et limiter l'impact de cet Arrêté Municipal,

Considérant qu'à ce jour et au vu de l'avancement des championnats, nous nous trouvons dans une situation où l'équité sportive des championnats peut ne plus être respectée,

Considérant que la commission est garante de cette équité et se doit de suivre le calendrier édité en début de saison pour cela,

Par ces motifs,

Demande expressément au Club de AS CAISSARGUES et à la Ville de Caissargues :

- **De déterminer et communiquer au plus vite un terrain de repli pour y disputer les matchs de foot à 11,**
- **De communiquer une date d'autorisation à la pratique du Foot à 11 de son terrain Ph. Lamour 1**

Informe le Club de AS Caissargues et la ville de Caissargues, que sans solution pérenne dans les prochains jours, des décisions devront être prises et pourraient mener jusqu'à des forfaits de leurs équipes foot à 11.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**Le Président
Bernard BARLAGUET**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre RIEU**

